

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 25 septembre 2023

Objet

**Dotation Politique de
la Ville 2023.
Convention
attributive de
subvention.
Autorisation de
signature**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 septembre 2023 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents :

Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN -
Andrée COLLIN - Pascal CAVALIERE - Martine CHEVAUCHERIE -
Hélène BARBOT - Jean-Michel MEYRE - Régis DESCLAUX DE
LESCAR - Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Nathalie
BIJOUX - Christophe BAGILET - Céline PROUHET - Vincent BUNEL -
Olivier SAILHAN - Ahmed ASFOR - Kamel MEHERZI - Justine ADENIS
- Cédric JUIF - Monique FRENEL - Nicolas CALT - Jonathan SINSOU -
Séverine CASTAGNET - Alexandre LEDOUX - Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Didier IGLESIAS à Jean Claude GALAN - Fatima SABI à Andrée
COLLIN - Nicole BONNAL à Nathalie LACUEY - Josette DURLIN à
Alexandre BOURIGAULT - Muriel SOLA à Martine CHEVAUCHERIE
- Catherine ARNOLD à Séverine CASTAGNET

M. Cédric JUIF a été nommé secrétaire de séance

LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :

33

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville de Floirac est éligible à la Dotation Politique de la Ville 2023 (circulaire ministérielle TERB1906948N du 26 mars 2019)

Cette Dotation vise à compléter la logique de péréquation poursuivie dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine par un soutien renforcé aux actions développées au profit des habitants des quartiers les plus défavorisés de la commune. Par ailleurs, elle prend en compte la géographie prioritaire de la Politique de la Ville et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), dans le cadre fixé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Le périmètre d'intervention pour l'octroi de la Dotation Politique de la Ville 2023 s'applique non seulement aux quartiers « Politique de la Ville » mais également aux secteurs périphériques, dès lors que, conformément à la logique de "quartier vécu", les actions ou les investissements profitent aux habitants des quartiers "Politique de la Ville".

Dans le but d'offrir des réponses adaptées et d'améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers les plus fragiles, certaines actions ont été retenues.

Les actions retenues pour la DPV 2023 – Investissement et Fonctionnement – sont d'un montant général global de **156 980,00€**

Action n° 1 (Fonctionnement) : Activités Site Sportif Été

Le sport en France repose sur un postulat : il est d'intérêt général. Son apport, ses effets sur la société sont indiscutables, contribuant amplement au vivre-ensemble et favorisant pleinement le mieux-être. En tant que politique publique à part entière, il est investi par la puissance publique, collectivités territoriales en tête.

La ville de Floirac a bénéficié d'un adulte relais qui aura pour missions de s'immerger dès l'été 2023 dans un environnement partenarial fort afin de réaliser des animations, du conseil, de l'orientation, sur les sites sportifs de la ville en accès libre.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'orientation stratégique N°10 Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale Objectifs 2 et 3.

Deux sites ont été identifiés : le site sportif en accès libre jouxtant la piscine municipale, et le site sportif de Burlada. Ces deux lieux sont proches des QPV et l'agent devra contribuer au partage des lieux et des activités tout en veillant au respect des individus qui fréquentent ces sites, en veillant aux valeurs que la ville défend à savoir l'accessibilité lutte contre les stéréotypes l'apprentissage à la fraternité.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement de 50 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 40 %.

Subvention DPV sollicitée : 20 000€

Action n° 2 (Fonctionnement) : Accueil et activités des salles de Citoyenneté

Dans le cadre de l'orientation stratégique N°10 Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale Objectifs 2 et 3 :

Les salles de citoyenneté sont des structures déclarées en accueil de loisirs pour un public adolescent. C'est un lieu d'accueil implanté au cœur des QPV elles remplissent un rôle modérateur et de médiation importantes dans l'animation des deux quartiers Jean Jaurès et Dravemont.

Elles participent également à la notion d'accessibilité au regard de l'ensemble de notre territoire.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour 43 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 51.16 %.

Subvention DPV sollicitée : 22 000 €

Action n° 3 (Fonctionnement) : Mois de Médiation

Dans le cadre du contrat de ville dans l'Orientation stratégique N°12 et N°19 des piliers améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale / réintroduire les valeurs républicaines et la citoyenneté objectif N°1 :

Le mois de médiation est une action qui favorise le vivre ensemble. Il s'agit d'entretenir la bonne entente entre les personnes qui jeûnent la journée, qui veillent jusqu'à tard la nuit, sans stigmatisation, et les voisins. Cela doit répondre à une gestion de tranquillité et de cohésion. C'est une action qui est entièrement gérée par le service Médiation.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour 7 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 71.43 %.

Subvention DPV sollicitée : 5 000€

Action n° 4 (Fonctionnement) : Les interventions des médiateurs

Dans le cadre du contrat de ville dans l'Orientation stratégique N°10 et N°12 des piliers améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale - Favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance

Les médiateurs interviennent dans le cadre de la tranquillité publique. Ils interviennent sur différents champs :

- Conflits de voisinage
- Nuisance sonore
- Conflits avec les institutions et les partenaires
- Sécurité voirie
- Incivilités
- Détresse sociale et accompagnement à la personne

Les médiateurs répondent aussi aux difficultés des habitants à travers des réponses au plus près de la population avec des horaires atypiques
C'est dans ce cadre que le service médiation intervient principalement dans les QPV en collaboration de partenaires de territoire

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour 54 243€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 46.09%.

Subvention DPV sollicitée : 25 000€

Action n° 5 (Fonctionnement) Permis de conduire

Dans le cadre de l'orientation stratégique N°2 dans le pilier améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale :

Le Permis Citoyen est un dispositif qui doit permettre à de jeunes floiracais (âgés de 18 à 25 ans) de se construire un projet professionnel en levant les freins de la mobilité. Après un passage devant une commission d'élus, une aide financière comprise entre 500 et 800 € est allouée aux jeunes en fonction de leurs profils et du projet présenté. En contrepartie, les jeunes concernés doivent effectuer 30 heures de bénévolat au sein d'un service de la mairie de Floirac.

Cette action doit concourir à remettre de la confiance entre l'institution et les jeunes par une prise en compte des demandes et en présentant leur projet devant une commission d'élus.

Ces jeunes sont repérés sur l'ensemble de notre territoire et ce dispositif peut s'inscrire dans un parcours de prévention et d'insertion sociale.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour 8000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 50 %.

Subvention DPV sollicitée : 4 000 €

Action n° 6 (Fonctionnement) Aides à la formation

Dans le cadre du Contrat de ville de l'Orientation stratégique N°19 du pilier réintroduire les valeurs républicaines et la citoyenneté objectifs 2 et 3 :

L'aide à la formation est un dispositif qui accompagne les jeunes de la ville repérés pour la formation aux métiers de l'animation. Cette action doit permettre une première expérience professionnelle en s'engageant pour la Ville.

Elle doit contribuer à une certaine forme de structuration personnelle et doit concourir aux objectifs du contrat de ville.

Les habitants des QPV bénéficient de ce dispositif à travers des notions d'accessibilité, de participation et de mixité.

Les Floiracais à partir de 16 ans (formation métiers de l'animation) sont concernés.

Ce dispositif peut s'inscrire également comme le permis de conduire citoyen dans un parcours de prévention et d'insertion sociale.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour 8 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 37.5 %.

Subvention DPV sollicitée : 3 000 €

Action n°7 (Fonctionnement) : M270

M270 Lieu de vie

Structure localisée dans un quartier prioritaire avec une ouverture large et repérée par les habitants floiracais et métropolitains permettant l'orientation, l'identification et la mise en relation avec les différents partenaires du territoire. Dans le cadre de la cohésion sociale et de la participation des habitants à la mise en place d'animations citoyennes avec en particulier le Groupe Relais Habitants où sont menées différentes actions dans l'accueil de la structure et sur l'ensemble du territoire.

Lieu ressource pour les associations

Mettre en œuvre toute initiative qui contribue à promouvoir et favoriser le développement de la vie associative. Rechercher et mettre à disposition des acteurs et des partenaires de la vie associative toute information, conseil, documentation, formation, communication et siège social : Balast, M'270 Café, ça marche pour Jaurès... En adéquation avec les objectifs de la M.270, l'Atelier de Bricolage Cinématographique de Floirac s'investit à créer une dynamique intergénérationnelle autour d'ateliers cinématographiques et théâtraux. La Rock School Barbey intervient dans le studio d'enregistrement pour : encadrer les répétitions, enregistrement audio et assurer le suivi des artistes amateurs et semi-professionnel sur l'aspect musical et textes. Développer l'initiation et le perfectionnement de la Musique Assistée par Ordinateur et accompagner la Chorale M'270 dans ses projets.

M270 intergénérationnelle

Favoriser les relations intergénérationnelles

Le lieu permet de mettre en place des actions qui favorisent le lien intergénérationnel reposant sur la transmission d'expériences et de savoirs via l'échange. Cela renforce les relations familiales, la solidarité locale et fait circuler le savoir et les compétences.

L'expérience intergénérationnelle permet de dépasser les clichés, en luttant contre les préjugés négatifs que nourrit chaque génération contre les précédentes ou les suivantes

Rencontres citoyennes

Information et accompagnement sur les différentes instances de la « démocratie participative »

Les rencontres citoyennes sur la ville et la métropole visent à maintenir un bon niveau d'information concernant les différents projets sur le territoire

Cette action est inscrite au titre de Fonctionnement pour 8 600 €, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 46.51 %.

Subvention DPV sollicitée : 4 000€

Action n° 8 (Fonctionnement) : *Séjours vacances*

Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

Orientations stratégiques N°10

Les séjours vacances organisés par la ville doivent garantir l'équilibre social des enfants qui partent en séjour 5/17 ans.

Cette action répond également à la lutte contre les inégalités sociales en pratiquant une politique tarifaire avantageuse envers les familles, qui souhaitent que leurs enfants bénéficient d'activité de loisirs et culturelles durant les vacances estivales « hors les murs ».

C'est aussi accueillir, dans les meilleures conditions de sécurité et pédagogique, les enfants du territoire autour de 3 axes : l'accessibilité, la fraternité, les stéréotypes pour l'ensembles des tranches d'âges.

Enfants âgés de 5 à 17 ans.

Comme chaque année une attention particulière est donnée aux enfants des familles se situant en QPV.

4 séjours sont programmés.

Cette action est inscrite au titre de Fonctionnement pour 40 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 25 %.

Subvention DPV sollicitée : 10 000€

Action n° 9 (Fonctionnement) : *L'Étang Heureux*

Dans le cadre du pilier numéro N°2 : Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

Orientations stratégiques : N° 10

Du 7 au 29 Juillet 2023

Cette action s'inscrit dans la dynamique de mobilisation des habitants sur des projets d'animation portés par le service Jeunesse, la Direction de l'Action Culturelle et le Service Médiation. C'est une initiative originale de proximité, en lien avec les bailleurs et l'ensemble des partenaires du territoire.

Découvrir, vivre et profiter de l'étang Floiracais, véritable site pittoresque appartenant au patrimoine de notre ville.

Cela permettra aux habitants de pouvoir profiter à des activités balnéaires habituellement pratiquées sur notre littoral.

En effet, nous proposerons aux habitants qui ne partent pas forcément en vacances de venir profiter en famille d'activités ludiques, de détente et conviviales ainsi que 9 soirées « concerts »

Ces actions se verront programmées afin d'enrichir des offres autour d'autres actions sociales et culturelles proposées par la Ville ou par d'autres partenaires

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour 20 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 45 %.

Subvention DPV sollicitée : 9 000€

Action n° 10 (Fonctionnement) : *Classes de découverte Séjours Ecoles QPV*

Les écoles sont libres d'organiser le séjour avec le prestataire de leur choix et de choisir les classes/niveaux qui en bénéficient.

La Ville verse une subvention à l'Office central des coopératives scolaires avec la répartition ci-dessous :

- Dotation par élève : 55.00€

Ecoles élémentaires	Projets	Dates	Niveaux	Financement accordé
Louis Aragon	Séjour découverte de l'environnement à LANTON (33)	2 au 4 05/23	CP CE2 CM1	9 240,00 €
Léon Blum	Séjour linguistique à Baugé en Anjou (49)	27 au 31/03/23	CM1 CM2	7 755,00 €
Albert Camus	Séjour découverte sur la thématique du cinéma - Domaine de la Frayse (33)	13 au 16/06/23	CM2	7 425,00 €
Louis Pasteur	Séjour préhistoire en Dordogne	2 au 4/05/23	CM1 CM2	8 965,00 €
Pierre & Marie Curie	Séjour découverte du milieu montagnard à Vieille Aure (65)	3 au 6/01/23	CE2 CM1 CM2	7 150,00 €
Jean Jaurès	Séjour découverte à St Gilles Croix de Vie	3 au 5 /05/23	CM1 CM2	11 605,00 €
Danielle Mitterrand	Séjour découverte de l'environnement marin à TAUSSAT (33)	15 au 17/03/23	CE1	9 460,00 €
Frais de gestion				3 080,00 €
TOTAL				64 680,00 €

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour 65 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 30.77%.

Subvention DPV sollicitée : 20 000€

Action n° 11 (Fonctionnement) : *Fabrique citoyenne*

Dans le cadre des piliers numéro N°1 N°2 et N°4: Améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité / Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

Orientation stratégique N° 2 N°7 N°11

La Fabrique Citoyenne est devenue en moins d'une année le lieu des démarches participatives de la ville, lieu ressource pour la ville de Floirac.

Cet espace dédié au cœur du centre commercial de Dravemont (QPV) a été transformé en espace convivial d'accueil, sans rendez-vous, déconstruisant volontairement ainsi l'ancienne image de la Mairie annexe et la notion de temporalité fixe créée au sein de nos administrations, qui facilite donc la relation de proximité aux usagers.

La Fabrique est dédiée au soutien aux démarches administratives, aujourd'hui pour grande partie dématérialisées, avec pour objectif de lutter contre la fracture numérique.

A la croisée des actions menées dans les secteurs socio-économiques, l'équipe d'aidants numériques accueille au quotidien les habitants du quartier et du haut Floirac principalement sur des thématiques diverses :

Aide à la constitution de dossiers administratifs et aidants numérique sur les sites développés par le gouvernement tels ANTS ainsi que les sites officiels des partenaires sociaux (CAF / Pole Emploi/ Ameli – Sécurité sociale CMU / Centres de recouvrement et de surendettement / Impôts / Maison de la justice et du Droit, sites des mairies, etc.) ;

En cohérence avec les actions du territoire et pour lutter contre la fracture numérique, la Fabrique s'est dotée de 4 postes informatiques, visant à faciliter l'accès voire rendre autonomes in fine les habitants pour effectuer leurs démarches administratives dématérialisées.

L'équipe travaille à la demande des usagers sur de l'insertion professionnelle pour des publics éloignés de l'emploi (actions en partenariat avec Pole Emploi autour de la promotion des formations pour faciliter les accès aux secteurs les plus tendus ; aide pour les CV et les candidatures, coatching avant entretiens, mise en œuvre de projets, relais sur l'ADIE et autres organismes de soutien aux démarches de constitution d'entreprises en partenariat avec la Maison des Initiatives) ;

Soutien dans les accès aux droits d'urgence : partenariats directs avec la MDSI, le CCAS, le CAIO, ALIFS, l'ADEC, la Mission Locale, l'AJHAG, le secours populaire, les primo-arrivants, la préfecture de la Gironde sur les demandes nombreuses de titres de séjour etc.

Partenariats extérieurs par la mise en place de permanences de structures externes : CCAS, Prado, RAM, Pole Emploi, Conseil Citoyen, Permanences du Maire, etc.

La Fabrique a pour fonction aussi de coordonner la mise en place et d'assurer le suivi des Budgets participatifs municipaux, qui sollicitent la participation citoyenne par le dépôt de projets d'intérêt général par les habitants, mis en place depuis 3 années dans la commune avec succès.

L'emprunt gratuit de vélos électriques, trottinettes, vélo-cargo ainsi que d'un vélo taxi, tous issus des budgets participatifs, facilite aussi la mobilité des floiracais.

Au-delà de ce cadre d'aidants, la Fabrique permet de passer des moments agréables et conviviaux à lire le journal, jouer à des jeux de société, échanger avec les autres habitants, s'informer sur les enjeux de la Commune et des projets de la Ville.

Cette action est inscrite au titre de Fonctionnement pour 140 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 9.27 %.

Subvention DPV sollicitée : 12 977€

Action n°12 (Fonctionnement) : Budget participatif

Les budgets participatifs existent à Floirac depuis 2017. L'édition 2021/2022 était la 4^{ème} édition. La particularité de cette dernière, c'était la possibilité pour les habitants de proposer des actions d'animation, afin de fédérer et rassembler les habitants autour d'une activité conviviale.

Ainsi, ce sont 5 projets d'animation (1 par quartier) et 2 projets d'investissement qui ont été élus lauréats.

Ces projets s'adressent à tous les publics.

Voici les projets mis en œuvre au courant de l'année 2023 :

- Installation d'une structure d'escalade (Quartier des Etangs) 50 000 €

- Réaménagement d'un square 50 000 €
- Concert de Moussa MANSALY dans le Quartier Dravemont (situé en QPV) 12 000 €
- Festival des Plateaux (organisé dans le quartier Les Plateaux) 12 000 €
- Ciné plein-air (Quartier Blum/Bourbon) 12 000 €
- Balades en poneyx (Quartier des Rives) 12 000 €
- Création d'une structure emblématique avec chantier participatif et installation au centre d'un square (Quartier Etangs/Jaurès) 12 000 €

Cette action est inscrite au titre de Fonctionnement pour 60 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 8.33 %.

Subvention DPV sollicitée : 5 000€

Action n°13 (Fonctionnement) : *Forum accès au droit*

Ce forum de l'accès au droit sera accessible gratuitement à toutes personnes sans aucune condition d'accès.

Il s'agira de favoriser le recours à des professionnels, dont les domaines de compétences sont parfois méconnus. Cette journée pourra ainsi réunir une trentaine de partenaires institutionnels, administratifs, professionnels du droit ou associatifs

Le renforcement de la visibilité des dispositifs existant auprès des habitants et des professionnels de proximité est important car il permet de mieux orienter les usagers et d'éviter le phénomène de non-recours.

Plusieurs thèmes pourront être abordés : démarche administratives, numérique, santé, droits

Itinérance :

Afin de prendre en compte les problématiques de mobilité sur le territoire et pour favoriser l'aller-vers, il a été choisi de mettre en place cette action de manière itinérante.

Pour la première année, il sera proposé une journée dans le bas-floirac et une journée dans le haut-Floirac, et dans les 2 QPV.

Déroulement :

- Espace avec stands pour chaque thématique.
- Un accueil pour orienter au mieux le public
- Des animations : mini-conférence, jeux de piste, espace de convivialité, espace numérique, etc.

Cette démarche étant partenariale avec une vocation de co-construction et de coanimation, cette proposition de déroulement sera étoffée et doit être appréhendée de manière évolutive. D'autre part, cette action devra être adaptée à l'évolution des besoins des habitants.

Cette action est inscrite au titre de Fonctionnement pour 22 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 22.73 %.

Subvention DPV sollicitée : 5 000€

Action n° 14 (Fonctionnement) : *Création artistique Collège Nelson Mandela*

Janvier à juin 2023

Dans le cadre du Contrat de ville dans le pilier numéro Orientation stratégique N°10 Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

La ville de Floirac développe depuis de nombreuses années des projets en direction des établissements scolaires de la ville. La politique jeunesse étant un axe fort du projet municipal, et le public adolescent étant moins présent dans les structures culturelles de la ville, il a été décidé de renforcer les actions en direction de ce public.

En partenariat avec le collège Nelson Mandela, collège situé en zone prioritaire, l'école supérieure des beaux-arts de Bordeaux, l'Ecole Municipale de Musique, danse et Arts Plastiques, mène un projet de création artistique qui s'appuie sur les piliers de l'Education Artistique et Culturelle à savoir : comprendre ; faire ; voir. Ce projet fait l'objet d'une exposition au sein du Collège Mandela, exposition présentée par les élèves de la classe de 6^{ème} de Mmes Fernandez et Bonneau.

Objectifs :

- Découverte et sensibilisation à l'art contemporain à la rencontre artistique et la sortie aux musées (Musée des Beaux-Arts ; Galerie des Tables)
- Développement des capacités et aptitude au travail en groupe et à la création collective sur des thématiques choisies : le paysage, l'exotisme, l'ailleurs, le voyage, la couleur.
- Responsabilisation dans le processus créatif de la conception à la réalisation finale
- Développement d'une démarche de création artistique chez l'adolescent en arts plastiques et écriture pour susciter l'imaginaire
- Ouverture sur une diversité de pratiques Développer un projet individuel dans une démarche collective en vue d'une réalisation artistique.
- Croisement des disciplines de la lecture à l'arts plastiques
- Valoriser les travaux des élèves par l'organisation d'une exposition hors les murs, en extérieur sur la ville ou prestation chorégraphique sur un événement culturel de la ville.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour 2 100€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 33.33 %.

Subvention DPV sollicitée : 700€

Action n° 15 (Fonctionnement) : *Orchestres à l'école Camus et Pasteur*

Année scolaire 2022 2023

Dans le cadre du Contrat de ville dans le pilier numéro Orientation stratégique Pour faire écho à l'orchestre à l'école (OAE) existant à l'école CAMUS depuis 2015, un 2^{ème} OAE va être créé sur l'école élémentaire Pasteur, située en zone prioritaire du bas Floirac. Pour favoriser la cohésion et la rencontre entre les enfants, la formation instrumentale sera identique à celle de Camus à savoir, cuivres et percussions. Ce dispositif d'orchestre à l'école concerne les enfants du CE2 au CM2, soit trois années.

Les objectifs pédagogiques sont les suivants :

- Stimuler le développement personnel de chaque enfant en renforçant sa capacité d'attention à l'autre, de concentration par la pratique collective.
- Découvrir la diversité de l'expression musicale ;
- Faire le lien avec les programmes de la classe dans le cadre du projet d'école ;
- Nourrir les pratiques musicales des élèves en les faisant bénéficier de l'expertise de professeurs de l'école municipale de musique et de danse

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour 300€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 100 %.

Subvention DPV sollicitée : 300€

Action n° 16 (Fonctionnement) : *Labo des jeunes Floiracais*

Période de réalisation : année 2022 - 2023

Dans le cadre du Contrat de ville dans le pilier numéro Orientation stratégique N°10 Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale.

La ville de Floirac souhaitant développer des projets en direction du public adolescent dans l'objectif de les rendre autonome et responsable dans la conduite de leur projet et étant très impliquée dans les démarches participatives, c'est tout naturellement que l'idée de former un conseil culturel de jeunes adolescents est née. Ce projet s'inscrit également dans une dynamique nationale, de créer des instances de dialogues avec les jeunes dans les structures artistiques et culturelles.

L'objet de ce conseil des jeunes « *Labo Jeune Floiracais* » est de créer un projet dans lequel des jeunes adolescents âgés entre 14 et 17 ans s'investiront autour d'un ou de projets artistiques et culturels avec 3 objectifs principaux :

- Favoriser l'interculturalité : faciliter les rencontres culturelles, faire se rencontrer une pluralité de cultures
- Favoriser l'expression culturelle des floiracais.e.s : développer la capacité des jeunes à s'exprimer artistiquement, encourager les initiatives culturelles des jeunes
- Développer l'apprentissage, la formation des jeunes : développer les compétences des jeunes et favoriser leurs apprentissages

Après une soirée de lancement le 12 octobre

Phases du projet :

- Soirée de lancement

Phase de découverte et cohésion du groupe : ateliers théâtre ; sorties à des spectacles ; rencontre d'artistes et techniciens du spectacle

Création d'un spectacle pluridisciplinaire sur la notion de « préjugés » avec l'organisation d'un séjour interculturel à Paris pour nourrir la réflexion sur cette thématique.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour 18 616.53€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 34 %.

Subvention DPV sollicitée : 6 402.53€

Action n° 17 (Fonctionnement) : *Les usagers de la bibliothèque*

Année 2023

Dans le cadre du Contrat de ville dans le pilier numéro Orientation stratégique N°10 Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

La médiathèque développe un partenariat privilégié avec l'Association des Usagers de la Bibliothèque, composée des Floiraconteuses (groupe de lectrices bénévoles). L'association participe activement au développement de la lecture sur la ville, à travers plusieurs actions :

- Lectures dans les écoles auprès des enfants
- Lectures théâtralisées à la médiathèque destinées à promouvoir différentes littératures (polar, nordique, épistolaire, ...)
- Actions dans divers lieux de vie de la commune : centres d'animations, à la M270, en accompagnement de diverses actions sur le territoire (Des Livres à Soi, soirées de projection, lectures Tandem, ...)

Dans le cadre de cette action, la ville de Floirac a candidaté au label *Lire et Faire Lire* qui permet aux collectivités d'intégrer un réseau partageant et valorisant les bonnes pratiques et l'innovation sociale.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour 600€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 100 %.

Subvention DPV sollicitée : 600€

Action n° 18 (Fonctionnement) : Nuit des bibliothèques – Street art

Dans le cadre du Contrat de ville dans le pilier numéro Orientation stratégique N°10 Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale.

Événement métropolitain, qui réunit les médiathèques de Bordeaux Métropole pour découvrir les médiathèques au-delà du livre. Temps convivial à partager en famille de 15h à minuit, la thématique 2022 est autour de la culture urbaine.

Plus particulièrement à Floirac :

- Tournoi de jeux vidéo
- Atelier de customisation
- Ateliers hip hop, rap et DJing
- Quizz de la nuit de bibliothèques
- Démonstration de peinture murale par l'artiste Carni Bird

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour 2 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 50 %.

Subvention DPV sollicitée : 1 000€

Action n° 19 (Fonctionnement) : DEMOS

Dans le cadre des piliers numéro N°2 : Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

Cette action doit contribuer au développement et à l'épanouissement des enfants ; Accompagner les enfants hors temps scolaire dans une dynamique d'apprentissage.

C'est également la possibilité de donner l'accès aux familles de ces enfants qui sont éloignés de toute pratique musicale l'opportunité de suivre un apprentissage instrumental.

Le Service Jeunesse et la Direction de l'Action Culturelle ont pour objectif aussi d'accompagner ces jeunes hors cadre de l'apprentissage musicale afin de travailler sur les valeurs liées aux contrat de ville ; Lever les freins sociaux, développer la cohésion sociale au sein du groupe.

Les 15 enfants floiracais participent à 2 ateliers/hebdomadaires encadrés par 3 intervenants (musiciens et animateur) et à des répétitions en tutti ou stages à l'Opéra de Bordeaux avec l'ensemble des enfants de la Gironde inscrits sur ce dispositif.

La ville mène une réflexion avec l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de Floirac pour que les enfants qui souhaitent poursuivre cet apprentissage puissent être accueillis dans un cursus mixte (élèves EMMD et enfants Demos).

Cette action est inscrite au titre de Fonctionnement pour 7 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 43 %.

Subvention DPV sollicitée : 3 000€

Vu l'article 107 de la loi de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 ;

Vu l'article 141 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 ;

Vu l'article 156 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1111-2 ;

Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la ville et Médiation Insertion Emploi Solidarités internationales et Numérique du 13 septembre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE la convention ci-jointe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 32
Pour : 32
Contre : 1 (M. LEDOUX)
Abstention :

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 26 septembre 2023

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU

